



ADIVALOR

**Ensemble,
recyclons !**

**DOSSIER
DE PRESSE**

2025

SOMMAIRE



■	Édito de Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR	Page 3
■	Une responsabilité partagée entre acteurs privés de l'agrofourniture	Page 4
	A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole	Page 4
■	Une filière volontaire et proactive, soutenue par les pouvoirs publics	Page 5
1	Collecte et valorisation des déchets agricoles : de quoi et de qui parle-t-on ?	Pages 6-11
	Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production	Page 6
	Collecte : 25 types de déchets triés, collectés et valorisés	Pages 7-8
	Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?	Page 9
	Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire	Page 10
	Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis près de 25 ans	Page 10
	L'agriculture française exemplaire	Page 11
2	Tendre collectivement vers le 100% recyclé	Pages 12-13
	Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits	Page 12
	Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France	Page 12
	Éco-conception : améliorer la recyclabilité et incorporer plus de matières recyclées	Page 12
	Elargir les champs de collecte et de traitement des déchets	Page 13
	Améliorer les collectes sur les programmes de collecte les plus récents	Page 13
3	A.D.I.VALOR : l'éco-organisme de la filière agricole	Pages 14-16
	Son organisation, sa gouvernance	Pages 14
	Ses actionnaires	Pages 15
	Ses principales missions	Page 16
4	Chiffres clés de la filière recyclage des déchets de l'agrofourniture	Page 17

“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

EDITO DE CHRISTOPHE GRISON, PRÉSIDENT D'A.D.I.VALOR

“Après 25 ans d'engagement,
recycler est dans notre nature !”



2025 : mobilisation et performance

A.D.I.VALOR s'est illustrée très concrètement à tous les niveaux de la filière. La performance s'est traduite en 2023 par un taux de collecte moyen de 79 % (dépassant les 90 % pour les programmes les plus anciens), et un taux de recyclage de 74 %. Cette réussite est possible parce que l'ensemble des acteurs de l'écosystème A.D.I. VALOR est mobilisé et pleinement engagé. Nous tenons à remercier l'engagement des agriculteurs, premier maillon qualitatif du processus grâce au soin qu'ils apportent à la préparation des éléments de collecte.

Nous saluons et remercions également les distributeurs, organisateurs de collecte de plus en plus complexes, et les industries de l'agrofourniture, qui continuent de financer volontairement la filière malgré l'augmentation de tous les coûts de production.

Par ces bons résultats, notre filière a tenu ses engagements auprès du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Engagements que nous avons renouvelés depuis le 1^{er} mars 2024 dans un nouvel accord-cadre.

Celui-ci marque véritablement la reconnaissance du professionnalisme de la filière et confirme l'appui du Ministère à l'écosystème développé par A.D.I.VALOR et la filière agricole depuis 2001.

Pour aller encore plus loin dans notre démarche, nous avons pour la première fois en 2024, structuré un livre blanc sur l'“empreinte Environnementale et Sociétale” d'A.D.I.VALOR. Ce livre blanc inédit présente les travaux que nous menons et les indicateurs que nous mettons en place pour mesurer l'empreinte laissée par l'ensemble du système de collecte et de valorisation de déchets d'agrofourniture en France.

Une progression engagée sur le temps long

Notre feuille de route est désormais établie pour la période de 2025 à 2030, c'est-à-dire 6 ans.

C'est une nouveauté. Le nouvel accord-cadre poursuit ainsi l'ambition commune d'une augmentation des performances de collecte. Il inscrit l'objectif d'un taux de recyclage sur le territoire de 80 %.

La trajectoire est ambitieuse, mais discutée, crédible et réalisable.

Autre nouveauté, la prévention et l'éco-conception sont au cœur de l'accord, avec des engagements concernant le réemploi et

l'éco-modulation. Ces axes de travail sont déjà engagés depuis plusieurs années mais passent au premier plan.

C'est en échangeant et en impliquant au maximum qui sera possible de progresser.

Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs sur la conception des produits d'agrofourniture pour qu'ils soient davantage réemployables et recyclables.

Collecter toujours plus, recycler toujours mieux

Pour collecter plus, nous créons des synergies entre A.D.I.VALOR et des acteurs d'autres systèmes, élargissant ainsi le périmètre des gisements pris en charge par la filière. En 2023, nous avons lancé les collectes des Emballages Vides de Nutrition Animale pour le secteur de l'élevage. En 2024, nous avons préparé les premières collectes avec la filière horticole.

Je salue ces collaborations qui sont l'aboutissement de plusieurs années de co-constructions intenses !

Pour recycler mieux et augmenter les capacités de recyclage en proximité, nous continuons l'effort de soutien aux industriels de manière importante en 2024. La montée en puissance de deux unités et le lancement de trois nouvelles vont permettre d'augmenter sensiblement la part de matières recyclées sur le territoire français. Les usines Recyouest (Argentan, 61) et Plasticlean (Vendargues, 34) affinent leurs process pour faire progresser leurs rendements et la qualité de la matière sortante. Les sites Novus (Bernouville, 27), Suez Plastiques Ouest (Orée d'Anjou, 49) démarrent leurs activités en 2024 et début 2025.

Il y a de nouveaux et très beaux défis à relever ensemble, notamment liés au contexte réglementaire. Nous présentons déjà une belle performance mais nous ne nous en contentons pas.

L'activité de la filière A.D.I.VALOR, c'est plus de 43 000 demandes d'enlèvements, la gestion de plus de 100 000 tonnes de déchets, l'implication de 15 000 personnes. Mettre en mouvement autant d'acteurs engendre forcément des imprévus. Pour autant, nous visons la satisfaction de tous en simplifiant et fluidifiant l'ensemble des étapes.

Nous souhaitons également porter notre exemplarité au niveau européen. La filière A.D.I.VALOR est une vraie réussite et il est important de faire savoir qu'un tel système existe et fonctionne.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ENTRE ACTEURS PRIVÉS DE L'AGROFOURNITURE

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de **responsabilité partagée**, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :

- **300 000 agriculteurs trient**, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés, aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs,

- **1 376 opérateurs de collecte** (80 % sont distributeurs) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, soit près de 8 500 dépôts et sites de collecte en France,

- **110 entreprises de l'environnement**. Les entreprises de l'environnement assurent l'enlèvement, le transport et le regroupement des déchets agricoles sur 100 plateformes de prétraitement, localisées au plus près des zones de collectes. Les déchets sont triés, compactés sous forme de balles de forme parallélépipédique. Ces balles sont ensuite expédiées vers des sites de valorisation (recyclage, valorisation énergétiques).

- **40 usines de recyclage**. 40 usines recyclent chaque année les emballages et plastiques agricoles collectés en France. Ces entreprises sont principalement situées en France ou dans l'Union européenne. Chaque usine de recyclage est spécialisée dans un type de plastique : films souples, corps creux rigides, grands récipients vrac. Les usines de recyclage sont des installations industrielles qui sont capables de transformer chacune plus de 10 000 tonnes de déchets plastiques en petites granules de plastiques recyclés, parfaitement homogène, qui vont remplacer des matières premières neuves, fabriquées à partir de pétrole.

- **+ de 600 metteurs en marché**, industriels ou importateurs, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme de la filière (société privée sans but lucratif), ses principales missions sont de :

- mettre en place et piloter la gestion opérationnelle, de la collecte au traitement final,

- former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème,

- améliorer et développer de nouvelles solutions de collecte et de valorisation des déchets issus des exploitations agricoles. Le chiffre d'affaires de l'entreprise **s'élevait en 2024 à 31 millions d'euros**. L'effectif est actuellement de 23 collaborateurs.



Christophe Grison, Président d'A.D.I.VALOR, précise :
« Nous incarnons et faisons savoir l'engagement responsable des acteurs de l'agrofourniture : agriculteurs, distributeurs, industriels. Nous contribuons à la performance environnementale et à la compétitivité de l'agriculture française, et sommes acteurs précurseurs de l'économie circulaire en France et en Europe. »

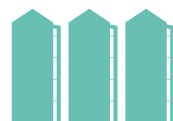


300 000
agriculteurs



TRIENT / PRÉPARENT

1 376
opérateurs
de collecte



COLLECTENT / REGROUPENT

+ 600
metteurs
en marché



FINANCENT

“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

UNE FILIÈRE VOLONTAIRE ET PROACTIVE, SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Depuis 2003, les pouvoirs publics français apportent leur soutien à A.D.I.VALOR et à ses actionnaires, par la signature d'accords-cadres successifs et par un soutien technique et financier, via l'Agence de la transition écologique (ADEME), lors de la mise en place de nouvelles filières spécifiques.

Nouvel accord-cadre avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR, ont signé mercredi 28 février 2024 un nouvel accord-cadre pour la période 2024 à 2029. Cet accord a aussi été signé par les actionnaires et les partenaires majeurs d'A.D.I.VALOR : ARES, Chambre d'agriculture France, COVADA, CPA, La Coopération Agricole, FNSEA, FNA, INVIVO, SEPH, SOVEEA, VADEHO et VALORALIM.

Il confirme le support du ministère à la Filière de collecte et valorisation des déchets d'agrofourniture (plastiques et emballages usagés) et conforte la performance de l'écosystème A.D.I.VALOR. L'accord-cadre vise en 2029 un taux de recyclage de 80 % pour les programmes déjà en place et de 60 % pour les programmes mis en place en 2024.

Au cœur de cet accord :

- La prévention et l'éco-conception des déchets avec la promotion du réemploi des emballages et le renforcement des dispositifs d'éco-modulation.
- Le développement du redéploiement des filières de recyclage sur le territoire français, avec un objectif clair : plus de 80 % des plastiques et emballages agricoles collectés en France doivent être recyclés dans l'Hexagone.

Le ministère s'engage à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires dans les différentes actions mises en œuvre.

- Des expérimentations de solutions de réemploi, de substitution en vue de la mise en place d'un indicateur de réemploi et de réutilisation.

Le ministère s'engage à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires dans les différentes actions mises en œuvre.



Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR

Cet accord vient récompenser la performance exceptionnelle du système A.D.I.VALOR. Cette performance, due à l'investissement de toute la filière et en premier lieu des agriculteurs, nous permet de nous projeter avec les pouvoirs publics sur une trajectoire de 6 ans. L'agriculture est à la fois précurseur et exemplaire sur la gestion des déchets, et s'inscrit dans une véritable économie circulaire.



Accord-cadre avec le ministère en charge de l'Agriculture

Julien Denormandie, alors ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Christophe Grison ont signé, au Salon International de l'Agriculture 2022, la prolongation de l'accord-cadre de 2018 pour la période 2022-2024.

La coopération entre les services du ministère et A.D.I.VALOR a ainsi été renforcée et a permis notamment de :

- Améliorer la prise en compte du critère de prévention et gestion des déchets de l'agrofourniture dans différents référentiels de certification (CE2+, plusieurs cahiers des charges de production)
- Déployer le projet de parcours pédagogiques « Moi je recycle » au sein de 50 établissements d'enseignement agricole
- Travailler conjointement sur différents projets (bas carbone, biodégradable, élargissement de périmètre, prise en compte des territoires ultramarins...) visant à réduire les impacts environnementaux et économiques liés à la gestion des intrants en fin de cycle de vie.

Le travail de bilan de cet accord-cadre sera effectué durant l'année 2024 ; il sera alors temps de co-construire une nouvelle feuille de route avec une ambition commune d'une gestion toujours plus vertueuse des déchets d'agrofourniture.



1

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

Des solutions élaborées pour toutes les formes d'agriculture et pour toutes les filières agricoles de production

L'agriculture française utilise des emballages et plastiques pour des usages essentiels afin de sécuriser la production des cultures et le stockage des fourrages.

A.D.I.VALOR intervient sur trois principaux types de déchets de l'agrofourmiture :

- **Les emballages vides** ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences, des produits d'hygiène ou des produits œnologiques.
- **Les plastiques usagés** : films, ficelles, filets, gaines souples.
- **Les déchets dangereux** : produits phytopharmaceutiques non utilisables, équipements de protection individuelle chimique, déchets d'effluents phytopharmaceutiques.

A.D.I.VALOR s'adresse à l'ensemble des filières agricoles françaises : élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et grandes cultures.



Depuis 2001, A.D.I.VALOR se **développe et étend son périmètre d'intervention** pour élargir au maximum le nombre de déchets collectés : filets, emballages plastiques, équipements de protection individuelle etc.

En 2024, ce sont **102 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** qui ont été collectées dans toutes les filières agricoles par A.D.I.VALOR, recyclées à près de 90 %.



“RECYCLER,
C’EST DANS
MA NATURE”

1

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE T-ON ?

Collecte : 25 types de déchets triés, collectés et valorisés

Grâce à la préparation et au tri à la source par les agriculteurs, 25 types de déchets sont triés, collectés et valorisés (contre une moyenne de 2 à 4 types de déchets pour les consommateurs). C'est ce qui contribue au succès de la performance de la collecte et du recyclage.

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles		Nutrition animale	Horticulture
 Bidons et fûts	 Bidons et fûts	 Big-bags	 Bidons et fûts EVPHL	 Films de serre	 Ensilage	 Sceaux et autres emballages vides	 Pots horticoles professionnels
 Sacs et boîtes	 Big-bags	 Sacs papier	 Bidons et fûts EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage		
 EPIU	 Petits sacs engrais	 Boîtes	 Bidons et fûts des autres élevages	 Ficelles	 Paillage clair		
 PPNU				 Filets	 Paillage couleur		
				 Filets paragrêle	 Gaines souples d'irrigation		

PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU : Équipements de Protection Individuelle Usagés
EVPHL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH : Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave

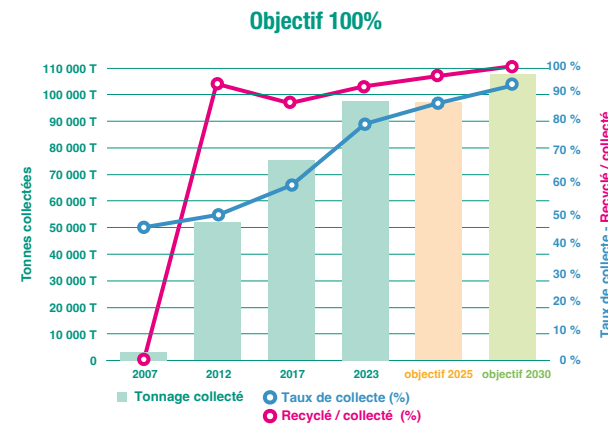
1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

300 000 agriculteurs, utilisateurs professionnels et agents des espaces verts, trient à la source, préparent et apportent chaque année leurs plastiques et emballages usagés.

8 000 points d'apport¹ sont mis à leur disposition sur l'ensemble du territoire, par les **1 376 opérateurs de collecte partenaires** d'A.D.I.VALOR.

Depuis 2001, l'engagement des agriculteurs, distributeurs et industriels de l'agrofourniture reste entier. Les quantités collectées progressent continuellement dans un contexte difficile : les contraintes sanitaires liées au COVID, les prix de reprise des emballages et plastiques usagés qui restent à des niveaux bas, les capacités de recyclage disponibles en Europe de l'Ouest pour certains emballages ou plastiques restent insuffisantes.

Grâce aux efforts fournis par chaque maillon de la filière A.D.I.VALOR, la collecte et le recyclage ont continué de progresser en 2024 : **102 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés², soit **5 000 tonnes de plus** que l'année précédente, **recyclées à près de 90 %** (hors films de paillage usagés).



¹ A titre de comparaison, 4 600 déchetteries sont recensées en France – source ADEME

² Hors films de paillage, depuis 2020.



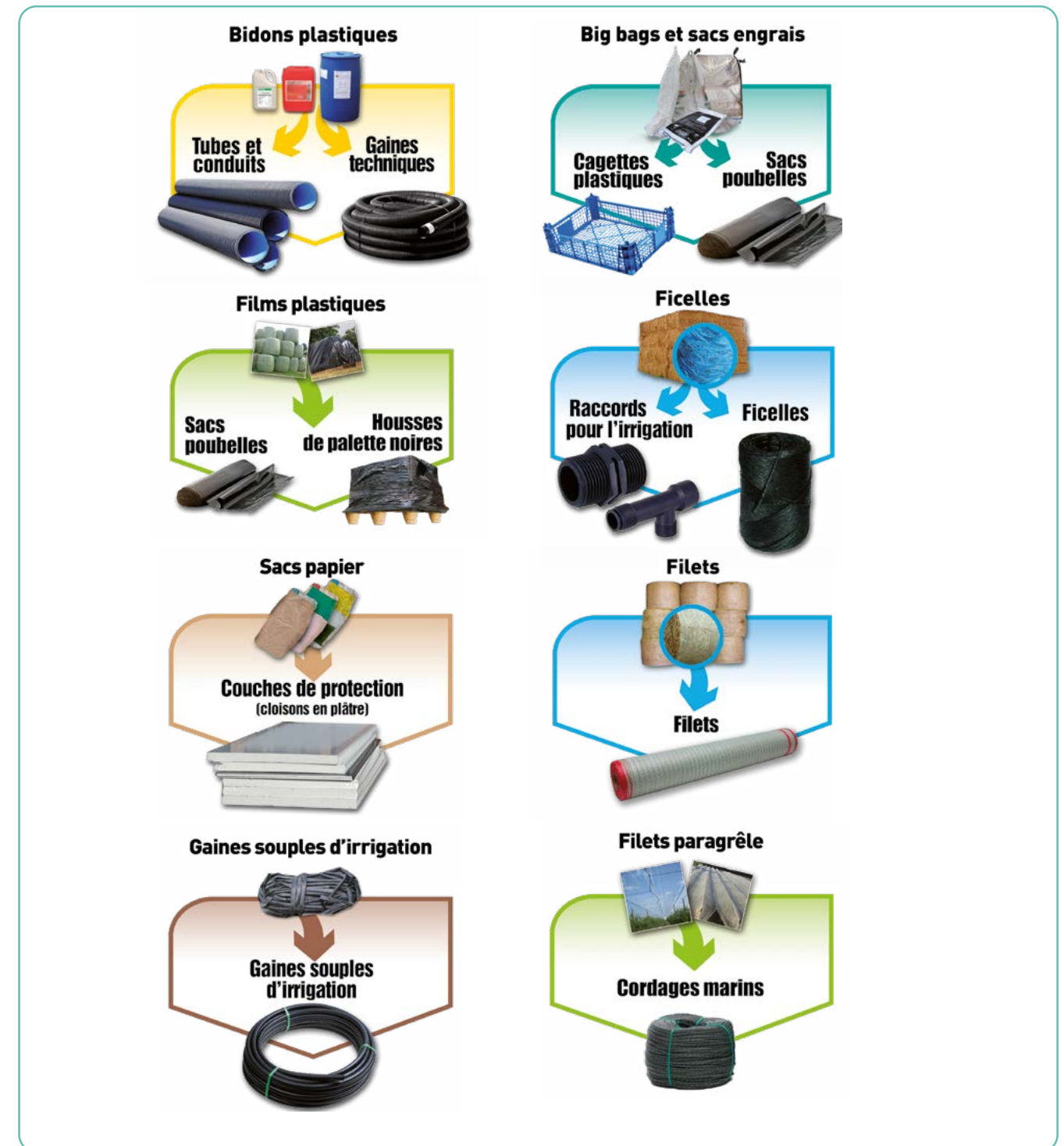
**“RECYCLER,
C’EST DANS
MA NATURE”**

1 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES : DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ?

Valorisation des déchets : que deviennent-ils ?

Après regroupement, les déchets sont enlevés par les **110 entreprises de collecte de déchets référencés** par A.D.I.VALOR. Les déchets collectés sont transportés sur des plateformes de prétraitement à proximité, où ils font l'objet d'un compactage ou d'un broyage. Ils sont ensuite expédiés vers des sites de recyclage (à 90 %), de valorisation énergétique ou d'élimination, en France ou dans l'Union Européenne.

La convention signée entre A.D.I.VALOR et chaque opérateur de collecte garantit l'enlèvement et le traitement des produits en fin de vie dans le respect de la réglementation en vigueur, en privilégiant autant que possible le recyclage des matériaux collectés. La traçabilité est assurée tout au long de la collecte et de la valorisation des déchets agricoles.



Une démarche qui s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire

Plus de **102 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés** (principalement à base de polyéthylène et polypropylène) sont recyclées.

Près de **63 623 tonnes d'émission de CO2 ont été ainsi évitées** (soit l'équivalent de l'émission en CO2 d'environ 32 000 véhicules pendant 1 an).

Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de **nouvelles lignes de recyclage en France**.

Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires. Cela représente **530 emplois temps pleins** induits, dont 47 % dans le recyclage. Pour aller encore plus loin dans cette démarche, A.D.I.VALOR a structuré pour la première fois un livre blanc sur l'« empreinte Environnementale et Sociétale » en 2024.

Ce livre blanc inédit présente les travaux menés et les indicateurs mis en place pour mesurer l'empreinte laissée par l'ensemble du système de collecte et de valorisation de déchets d'agrofourniture en France.

Une initiative volontaire qui fait ses preuves depuis près de 25 ans

Le dispositif actuel fonctionne depuis près de 25 ans, avec comme principes directeurs la **concertation** entre parties prenantes, la **transparence**, la **maîtrise des coûts** et une **organisation territoriale**, garantissant des **résultats** de collecte et de recyclage élevés pour une organisation légère. Il ne fait pas appel à l'intervention du Service public de gestion des déchets.

Les conditions contractuelles mises en place entre A.D.I.VALOR et les parties prenantes de la filière garantissent par ailleurs :

- L'égalité de traitement des producteurs de produits,
- Un audit régulier de la situation financière,
- Une démarche équilibrée et transparente de sélection des entreprises gestionnaires des déchets.

L'agriculture française exemplaire

La France est le seul pays au monde à disposer d'une organisation ayant atteint une performance élevée de collecte pour les principaux déchets agricoles :

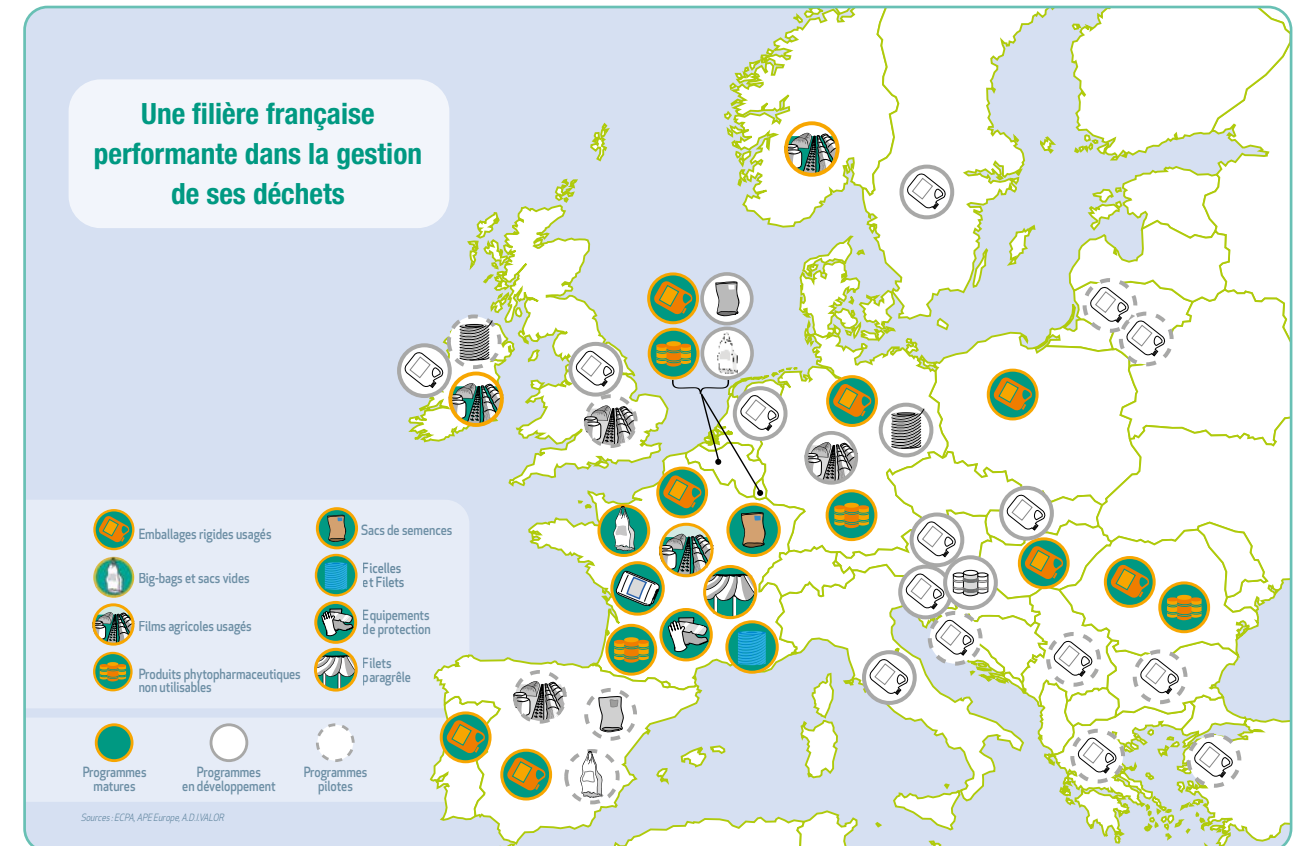
- Avec près de 90 % de taux de collecte des bidons plastiques vides de produits phytopharmaceutiques, la France est dans le trio de tête mondial, avec la Belgique et le Brésil,
- En Europe, seuls la France, le Benelux, l'Allemagne et la Roumanie disposent également d'un système pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables,
- La France est enfin le seul pays à disposer, via A.D.I.VALOR, d'un système organisé et performant pour la collecte et la valorisation des emballages usagés d'engrais et de semences, des ficelles et filets usagés, ainsi que des équipements de protection individuelle usagés.

Le savoir-faire de la France en matière de gestion des déchets agricoles fait donc référence, tant au niveau européen que mondial.

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets agricoles produits sur une exploitation.

En 2024, ce sont 102 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés qui ont été collectées via la filière A.D.I.VALOR, recyclées à plus de 90 % (hors films de paillage).

- **102 000 tonnes de plastiques et emballages usagés** collectées. Recyclées à près de 90 %*. Taux de collecte moyen de 78%
- **Plus de 13 000 tonnes de PPN** non utilisables éliminées depuis 2002
- **25 flux gérés séparément**, de l'agriculteur au valorisateur
- **Plus de 900 000 m³ transportés**
- **Plus de 46 000 demandes d'enlèvement**



2 TENDRE COLLECTIVEMENT VERS LE 100 % RECYCLE

Inciter à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits

“Stimuler la demande en matière plastique recyclée et son intégration dans de nouveaux produits est indispensable pour nous inscrire dans un schéma d'économie circulaire. Nous appuyons ainsi pleinement les initiatives de l'Etat en ce sens et appelons à leur accélération : il faut donner de la valeur aux matières premières recyclées en leur garantissant des débouchés !” explique Ronan Vanot, directeur général d'A.D.I.VALOR.

A.D.I.VALOR soutient également l'initiative européenne “Circular Plastic Alliance” qui vise à l'incorporation de 10 millions de tonnes de plastiques recyclés d'ici à 2025. Un groupe de travail dédié aux plastiques agricoles a été mis en place et est animé par l'association « APE Europe », créée par le CPA¹. Il vise à engager un plan d'action pour augmenter le taux d'utilisation de matières plastiques recyclées par les industriels de la plasticulture.

Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France

A.D.I.VALOR et ses actionnaires soutiennent le développement de nouvelles capacités de recyclage, notamment pour les emballages et les plastiques souples à base de polyoléfine : big-bags, films étirables, filets, ficelles.

4 appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019 pour soutenir la création en France de 4 nouvelles unités de recyclage, avec une capacité totale de 40.000 tonnes d'emballages et plastiques usagés.

En 2022 :

- Janvier : HEALIX (Pays-Bas) pour le recyclage des ficelles
- Septembre : RECYQUEST pour le recyclage des filets balles rondes (projet piloté en coopération avec le CPA)

En 2023 :

- PLASTICLEAN pour le recyclage des films de paillage utilisés en maraîchage (projet piloté en coopération avec le CPA).

En 2024

- NOVUS pour le recyclage des grands récipients vrac (big-bags) utilisés pour le conditionnement des engrais et des semences (piloté en coopération avec SOVEEA²).

- Extension de l'usine Suez à Landemont (49) pour les films agricoles utilisés en élevage.

En 2025

- D'autres partenariats sont prévues notamment avec le groupe Barbier et le groupe Trioworld sur des nouvelles capacités de recyclage de films agricoples.

“Fin 2024, 40 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés supplémentaires ont pu être recyclés sur le territoire Français grâce à ces nouvelles unités. L'objectif est de tendre vers le 80 % de recyclage en France.” souligne Ronan Vanot.

Éco-conception : améliorer la recyclabilité et incorporer plus de matières recyclées

Au vu du contexte environnemental et économique, inciter les fabricants à augmenter l'incorporation de matériaux recyclés dans les nouveaux produits est essentiel pour A.D.I.VALOR et ses actionnaires. Pour cela, A.D.I.VALOR :

- Sensibilise les industriels à l'évolution des coûts et aux contraintes techniques liées à la gestion de la fin de vie

de leurs produits. Une cellule dédiée œuvre à améliorer la recyclabilité des produits.

- Travaille en étroite relation avec les recycleurs de matières plastiques et les fabricants de produits de l'agrofourriture pour favoriser l'incorporation de plastiques recyclés dans les emballages et les plastiques neufs.

2 ATTEINDRE COLLECTIVEMENT LE 100 % RECYCLÉ D'ICI À 2030

Elargir les champs de collecte et de traitement des déchets

Depuis la création d'A.D.I.VALOR en 2001, le périmètre de collecte n'a cessé de s'étendre pour comprendre maintenant les principaux déchets agricoles issus d'une exploitation.

Dernières avancées concrètes depuis ces deux dernières années :

- Lancement des collectes des pots horticoles professionnels usagés au printemps 2024.
- Lancement d'une filière de collecte et de recyclage des emballages de produits d'hygiène d'élevage avec la Coopération Agricole et les filières animales en 2021.

- Lancement de la collecte des emballages vides de semences certifiées de pommes de terre (EVS) en 2021.
- Lancement de la collecte des emballages vides de semences de betteraves en 2023.
- Lancement d'une filière de la collecte de recyclage des emballage de produits de nutrition animale en 2023.

Améliorer les collectes sur les programmes de collecte les plus récents

La filière vise un taux de collecte de plus de 90 % sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de cet objectif nécessite une forte augmentation des programmes les moins performants tels que les sacs (papier notamment) ou les ficelles.

Des plans de sensibilisation et d'actions sont en cours de déploiement sur l'ensemble des territoires avec les principaux acteurs de la collecte.



Salon SPACE 2022

“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

1 - Comité français des Plastiques en Agriculture, actionnaire d'A.D.I.VALOR
2 - Société de valorisation des Eco-actions d'Engrais et d'Amendement

3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Son organisation, sa gouvernance

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme de la filière agricole. C'est une société privée sans but lucratif qui regroupe 26 collaborateurs. Placée sous la présidence de Christophe Grison, la société est dirigée par Ronan Vanot.

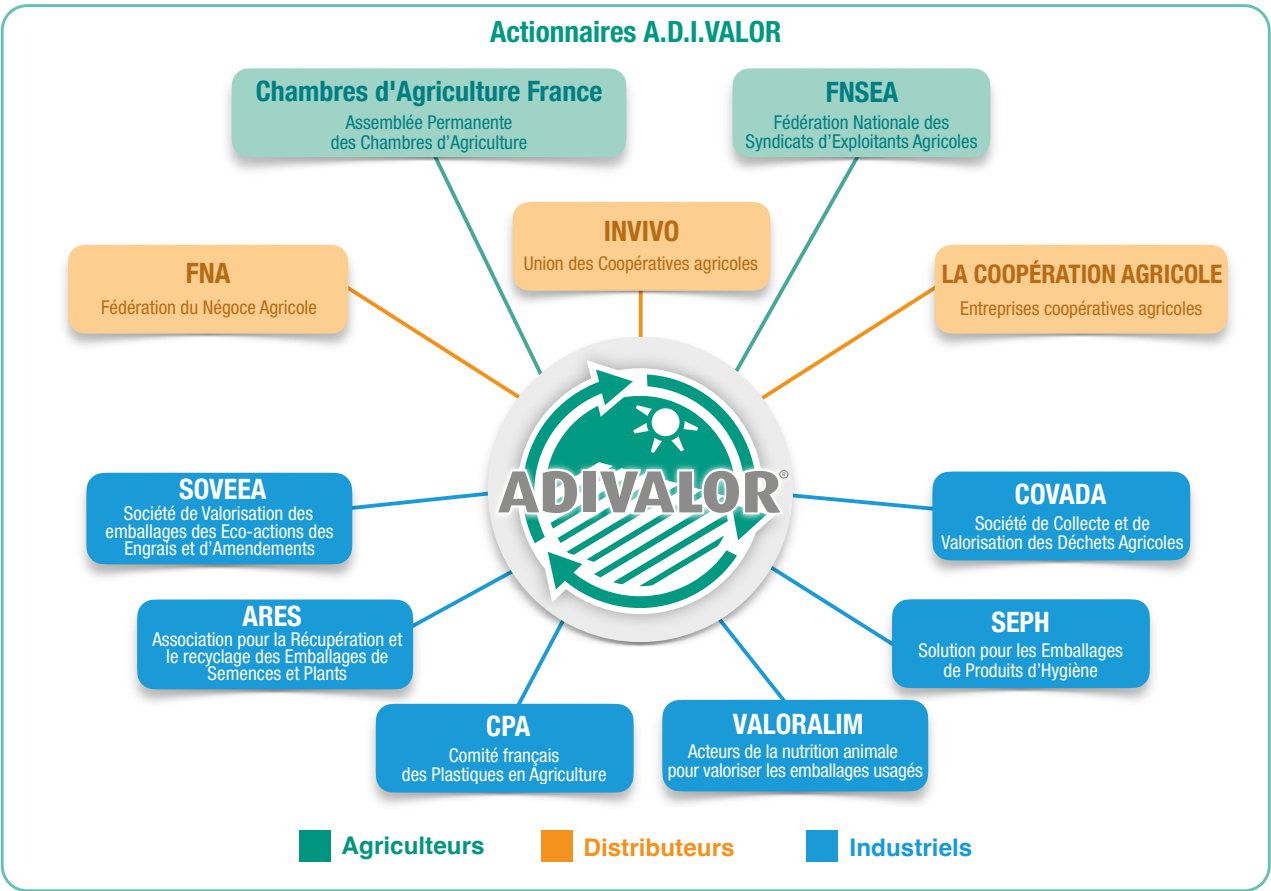
Son financement

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 31 Millions d'euros en 2024.

Les recettes issues des éco-contributions acquittées par les metteurs en marché (industriels ou importateurs), représentent 70% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Les recettes liées à la cession de matériaux recyclables constituent l'autre poste principal de recette (20%).

Le fonctionnement des collectes est assuré grâce à la distribution agricole, coopératives et négoce, qui mettent à disposition leurs moyens logistiques et humains :

- 1 376 opérateurs partenaires et 8 000 points de collecte. L'organisation des collectes bénéficie du soutien des Chambres d'Agriculture et autres organisations agricoles locales,
- Des organismes partenaires dans les 13 régions de métropole et dans les DROM.



Liste complète des actionnaires sur : <https://www.adivalor.fr/adivalor/actionnaires.html>

“RECYCLER,
C’EST DANS
MA NATURE”

3 A.D.I.VALOR : L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Ses actionnaires



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE SEMENCES (ARES)

ARES été créée à l'initiative des entreprises membres de l'Union Française des Semenciers pour apporter aux agriculteurs une solution de gestion des emballages vides issus de l'utilisation de semences. Par leur participation, ces sociétés contribuent au financement du programme de collecte des emballages vides de semences certifiées.



CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



LA COOPÉRATION AGRICOLE

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Les coopératives agricoles, engagées dans les transitions, accompagnent leurs associés coopérateurs dans la mise en place de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.



COVADA

COVADA a été créée par Phyteis (ex-UIPP), initiatrice de la mise en place d'A.D.I.VALOR. COVADA contribue au financement des programmes de collecte des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU). L'Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts (UPJ) est également actionnaire de COVADA.



COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)

Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative APE (Agriculture Plastique et Environnement), le CPA contribue au financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation. Il s'agit d'un véritable engagement environnemental des professionnels qui est mis en avant par la Charte 100 % APE.



FÉDÉRATION DU NÉGOCE AGRICOLE (FNA)

La Fédération du Négoce Agricole (FNA) représente les entreprises de négoce agricole en France (300 entreprises, 10 000 collaborateurs). Elles informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...), distribuent les produits d'agrofourmure, tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires. Elles assurent également la première mise en marché et l'exportation de leurs productions à destination des industriels ou des exportateurs.



FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel agricole majoritaire. Elle a pour objectif de représenter les productions de toutes les régions en s'appuyant sur des fédérations régionales et départementales mais également sur ses associations spécialisées par production.



INVIVO

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo réunit 201 coopératives, qui rassemblent près de 300 000 agriculteurs. InVivo comprend trois pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinerie et distribution alimentaire) et InVivo Wine (vin), ainsi que Digital Factory, un incubateur de projets digitaux.



SOLUTION POUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS D'HYGIÈNE (SEPH)

Créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène (AFISE), SEPH contribue au financement du programme de collecte des Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier (EVPHEL) et des Emballages Vides de Produits (Enologiques et d'Hygiène de la cave (EVPOH).



SOCIÉTÉ DE VALORISATION DES ÉCO-ACTIONS DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS (SOVEA)

Créée par l'Union des Industriels de la Fertilisation (UNIFA), SOVEEA regroupe 145 entreprises de la fertilisation, qui se sont engagées pour une gestion responsable et durable de leurs emballages. SOVEEA contribue au financement du programme de collecte des emballages vides d'engrais et amendements (EVPF).



VALORALIM

L'organisation collective qui fédère les entreprises du secteur de la nutrition animale autour de l'enjeu de valorisation des emballages usagés. L'organisation a été créée en 2023, à l'initiative des entreprises de la nutrition animale représentées par les trois syndicats, LCA section Nutrition Animale, Le SNIA, et L'AFCA-CIAL. La mission principale de VALORALIM est de financer le programme de collecte et de recyclage confié à A.D.I.VALOR en collectant des écocontributions auprès des metteurs en marché.

Ses principales missions

> Accompagner et conseiller les opérateurs de collecte

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage.

> Développer des travaux d'études

En parallèle de ses activités opérationnelles, la structure développe des travaux d'études pour optimiser des procédures de collecte par type de déchets. Elle affine l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporte des compléments d'informations sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimise les coûts et process des différentes filières et propose aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation. Ces travaux sont régulièrement présentés à un comité technique qui regroupe un ensemble d'experts dans les domaines concernés par l'activité d'A.D.I.VALOR.

> Informer et sensibiliser l'écosystème agricole et le grand public

A.D.I.VALOR met en place des campagnes et outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets auprès :

- Des opérateurs de collecte et distributeurs

A.D.I.VALOR a lancé, en partenariat avec Services Coop, la première formation en ligne dédiée aux déchets agricoles. Les opérateurs de collecte peuvent ainsi se former en 8 modules de 20 minutes, via une plateforme en ligne sur le site de Coop Academy.

Ce parcours contribue à améliorer le geste de tri, la qualité des emballages et plastiques collectés et valoriser les services proposés par les distributeurs collecteurs.

- Des agriculteurs

A.D.I.VALOR est présent, en tant qu'exposant, à plusieurs salons agricoles majeurs : SPACE, Sommet de l'Élevage, SITEVI. A.D.I.VALOR met régulièrement à disposition des exposants de ces salons des sacs poubelles fabriqués à partir de 100% de plastiques agricoles recyclés. Ils sont marqués de la mention « Bravo les agriculteurs ».

- Des futurs agriculteurs

A.D.I.VALOR a initié un projet pilote de sensibilisation des élèves de l'enseignement agricole sur le recyclage des déchets d'activité agricole intitulé « Moi, je recycle ! ». Avec le soutien d'A.D.I.VALOR, des parcours pédagogiques sont installés au sein des exploitations agricoles des établissements.



“RECYCLER,
C'EST DANS
MA NATURE”

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE RECYCLAGE DES DÉCHETS DE L'AGROFOURNITURE

A.D.I.VALOR

- **2001** : création d'A.D.I.VALOR
- **2001** : lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques
- **2003** : signature du 1^{er} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- **2003** : mise en place du programme d'élimination des produits phytosanitaires non utilisables
- **2008** : lancement du programme big-bags et sacs plastiques d'engrais et amendements
- **2009** : démarrage des programmes films plastiques d'élevage et de maraîchage et emballages vides de semences
- **2010** : démarrage du programme emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier
- **2011** : 2^{ème} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
- **2013** : lancement du programme ficelles et filets balles rondes
- **2015** : collecte des filets paragrêle
- **2016** : signature du 3^{ème} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
lancement de l'initiative ECO EPI pour la collecte des équipements de protection individuelle chimique usagés
- **2018** : signature du 1^{er} accord-cadre avec le ministère en charge de l'Agriculture
- **2019** : lancement des programmes gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de cave
- **2020** : lancement d'un programme de collecte et de valorisation des produits d'hygiène de l'élevage en lien avec La Coopération Agricole
loi économie circulaire : la filière A.D.I.VALOR reconnue par les pouvoirs publics.
- **2021** : prorogation de l'accord-cadre avec le ministère en charge de l'Environnement
lancement des programmes emballages de plants de pommes de terre et emballages des produits d'hygiène de l'élevage (porcin, avicole, caprin, ...)
- **2022** : 20 ans A.D.I.VALOR au Salon International de l'Agriculture avec un dispositif événementiel (exposition photos « Recycler, c'est dans ma nature », conférence, livre photos, stand)
- **2022** : prorogation de l'accord-cadre avec le ministère en charge de l'Agriculture
- **2023** : lancement des programmes emballages vides de nutrition animale et boîtes de graines de betteraves
- **2024** : lancement du programme pots horticoles professionnels

ACTEURS DE LA FILIÈRE

- **300 000** agriculteurs
- **1 376** opérateurs de collecte
- **350** industriels ou importateurs
- **26** collaborateurs A.D.I.VALOR

COLLECTE ET RECYCLAGE

- **8 000** points de collecte
- **102 000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés collectées / an via la filière A.D.I.VALOR et recyclées à près de 90 %
- **64 000 tonnes** de CO₂ évitées (bilan des émissions évitées grâce à la valorisation vs émissions de collecte, transport, traitements...)
- **1,2 million de m³** de déchets agrofourniture collectés / an, soit l'équivalent de 13 000 camions
- **25 flux** gérés séparément de la ferme à l'usine de recyclage

A.D.I.VALOR

68, cours Albert Thomas
69371 Lyon cedex 08
04 72 68 93 80
<https://www.adivalor.fr/>

Contacts presse

Agence Communicante

Antoine Monnier - antoine.monnier@communicante.fr - 06 73 80 93 65

Khadeja Camara - khadeja.camara@communicante.fr - 06 82 62 37 57



AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

LE CAT SUD – 68, cours Albert-Thomas – 69371 LYON CEDEX 08 – Tél. : 04 72 68 93 80 – email : infos@adivalor.fr